



ASSISTANT PARTAGE

Discipline médicale : NEONATOLOGIE

1. Présentation synthétique de l'établissement d'accueil

Deuxième établissement de la région Centre Val de Loire, le centre hospitalier régional d'Orléans est un établissement de 1300 lits MCO et 500 lits d'EHPAD et SLD. Il est doté d'un budget de 500 M€.

Le nouvel hôpital, entièrement reconstruit, regroupant les deux sites MCO historiques du CHR a ouvert fin 2015. Outre le regroupement de toutes les activités médicales sur un seul site qui permet de garantir au patient un accès rapide au plateau technique, le nouvel hôpital est doté des techniques médicales les plus modernes et d'une logistique ambitieuse : préparation robotisée et nominative des médicaments - le CHR figure parmi les premiers sites en France à en bénéficier -, réseaux pneumatiques qui transportent très rapidement d'un bout à l'autre du bâtiment les prélèvements de laboratoire, le sang ou les médicaments urgents, de nombreux équipements médicaux installés, tels que la 3^e IRM, le 2^e TEP Scan, 450 rails élévateurs pour manipuler les malades dans leurs chambres, des transports automatisés pour la livraison de toute la logistique dans les services et une organisation médicale et soignante élaborée pour que les soignants restent davantage auprès des patients.

2. Présentation synthétique du CHU de Tours

Le CHU de Tours est un établissement public de santé multi-sites qui assure également, dans le cadre d'une convention commune, la gestion des centres hospitaliers de Chinon, de Luynes, de Loches et Louis Sevestre.

Établissement support du Groupement Hospitalier d'Indre et Loire (37), regroupant 6 sites hospitaliers à Tours et ses communes environnantes, le CHU de Tours occupe une place privilégiée au sein de la région Centre Val de Loire. Avec 1 999 lits dont 1429 en MCO (médecine-chirurgie-obstétrique), le CHU est le premier établissement de la région de par le nombre d'hospitalisations réalisé (16,6% des hospitalisations de la région Centre Val de Loire et 49% des hospitalisations d'Indre-et-Loire en 2016.) Par ailleurs, le CHU présente une forte attractivité pour des patients habitant en dehors du département (29% du total des hospitalisations) et de la région (7% du total des hospitalisations).

Toutes les activités y sont pratiquées, en ambulatoire et en hospitalisation, et représentent plus de 155 864 séjours et 388 709 venues en consultations externes.

Le CHU assure la prise en charge de plus de 100 000 passages aux urgences adultes et pédiatriques et traite 249 000 appels sur la plateforme de régulation du SAMU.

Le CHRU rémunère 9 500 personnes. Il est le 1^{er} employeur de la région. Lieu d'insertion professionnelle et tremplin pour l'avenir, le CHU de Tours accueille chaque année près de 2000 stagiaires.

3. Présentation du service de l'établissement d'accueil

Nom du service : Réanimation et médecine néonatales

Pôle de rattachement : Pôle Femme-enfant

Chef de service : Dr Evelyne WERNER, evelyne.werner@chr-orleans.fr, 02.38.61.30.66

Composition de l'équipe médicale : 12 praticiens PH soit 10 ETP (8 PH temps plein, 4 temps partiel) et 4 internes DES

Nombre de lits : 38

Nombre de places : 0

Plateau technique : salle de naissance

Autres : 6 lits d'HAD néonatale, SMUR néonatal

4. Présentation du service du CHU de Tours

Nom du service : service de Néonatalogie

Pôle de rattachement : Pôle de Pédiatrie

Chef de service : Pr Delphine MITANCHEZ, delphine.mitanchez@chu-tours.fr, 0247479251

Composition de l'équipe médicale : 17 médecins équivalent à 13.9 ETP (1 PUPH, 1 MCUPH, 1 CCA, 9 PH temps plein, 4 PH temps partiel, 1 PHC temps plein) et 4 internes DES

Nombre de lits : 43 lits

Nombre de places : 0

Plateau technique : salle de naissance Autres : SMUR néonatal
5. Missions confiées
<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge des patients hospitalisés dans les différents secteurs d'hospitalisation • Prise en charge des nouveau-nés en détresse vitale en salle de naissance. • Examens des nouveau-nés en maternité • Participation aux staffs médicaux du service et à ceux de la maternité (diagnostic anténatal, grossesses à haut risque) • Participation à la permanence des soins
6. Les compétences à développer
<ul style="list-style-type: none"> • Etre autonome sur la gestion des nouveau-nés en réanimation, soins intensifs et soins de néonatalogie • Gestion du nouveau-né en maternité • Acquisition des gestes techniques de réanimation • Réanimation en salle de naissance • Relations avec les parents • Consultations anténatales
7. L'organisation de la permanence des soins
<ul style="list-style-type: none"> - Dans l'établissement d'accueil : 1 praticien de garde sur place et un praticien d'astreinte - Au CHU de Tours : gardes dans le service de néonatalogie, gardes au SMUR et astreintes opérationnelles 7 jours/7 ; présence le weekend en matinée de 3 médecins séniors puis permanence des soins assurés par la garde dans le service et la garde au SMUR +/- astreinte.
8. Les valences (enseignement/ recherche)
<p>Participation à l'enseignement des externes et des internes du service, au lit du malade ou par des cours sur des sujets spécifiques</p> <p>Présentation et/ou encadrement de bibliographies</p> <p>Participation aux projets de recherche clinique menés dans le service</p>
9. Les moyens à disposition de l'assistant (plateau technique, plages de bloc opératoire etc...)
<ul style="list-style-type: none"> - Plateau technique de la réanimation et de la salle de naissance
10. Logement par l'établissement d'accueil
<p>Pas de logement au CHRO.</p> <p>Des logements peuvent toutefois être proposés par la Mairie d'Orléans, en fonction de leurs disponibilités.</p>
11. Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue de l'assistantat partagé
<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de recrutement sur un poste de PH au CHR d'Orléans
12. Rémunérations, prime d'exercice territorial
<p>Votre employeur sera la CHU de Tours.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traitement de base : réglementation statutaire - Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif - Prime d'Exercice Territorial : en fonction des modalités de partage du temps de travail - Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des soins -
13. Prise en charge des frais de déplacement
<p>Oui, en fonction des modalités de partage de temps de travail</p> <p>Sur la base forfaitaire de 45 € Aller/Retour ou le cas échéant sur la base d'un abonnement mensuel SNCF, dans la limite d'un plafond mensuel fixé à 86,16 euros, directement par le Centre Hospitalier Régional d'Orléans à l'intéressé (e).</p>
14. Outils favorisant la collaboration entre les deux équipes médicales accueillant l'assistant partagé
<ul style="list-style-type: none"> - Cours en visio-conférence entre les deux services - Participation de l'équipe médicale d'Orléans aux staffs hebdomadaires du service de Tours - Visite du PUPH de Tours à Orléans tous les deux mois - Mise en commun de protocoles médicaux -